



**Banque de
Nouvelle Calédonie**

BANQUE & ASSURANCE



PARTICULIERS

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2022



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/04/2022. La Banque de Nouvelle Calédonie fonde sa relation avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Banque de Nouvelle Calédonie.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Banque de Nouvelle Calédonie se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix sont exprimés en F. CFP. Toutes Taxes Comprises (TTC) pouvant inclure la TOF (6% depuis le 01/03/1990) ou la TGC (11% depuis le 01/10/2018) , la CCS (2,6% depuis le 01/01/2015) et l'IRCDC (8% depuis le 31/12/1993). Les taxes indiquées sont susceptibles de varier en fonction des évolutions de la fiscalité.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions
tarifaires sur le site internet :

www.bnc.nc

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001– Siège social : 10, avenue du
Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire
en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00
contact@bnc.nc.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DES SERVICES	Tarifs TTC en F. CFP
Abonnement à des services de banque à distance :	
"Récif" ⁽¹⁾	74
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Non disponible

(1) Consultation des comptes et virement local occasionnel

	Tarifs TTC en F. CFP
Tenue de compte	784 F. CFP /trimestre soit 3 136 F. CFP /an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
<i>Débit immédiat : Carte Visa Classic</i>	5 074 F. CFP /an
<i>Débit différé : Carte Visa Classic</i>	5 074 F. CFP /an
<i>À débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à autorisation systématique</i>	3 693 F. CFP /an



	Tarifs TTC en F. CFP
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽¹⁾)	139
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - "AMP"	2 826/an
Virement	
<i>Cas d'un virement local⁽²⁾ occasionnel⁽³⁾</i>	500
<i>Cas d'un virement SEPA-COM-Pacifique⁽⁴⁾ en euro occasionnel⁽⁵⁾</i>	1 314
Prélèvement	
<i>Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local⁽²⁾</i>	447
<i>Frais par paiement d'un prélèvement local⁽²⁾</i>	Gratuit
<i>Frais de mise en place de prélèvement SEPA-COM-Pacifique⁽⁴⁾ en euro</i>	1 720
<i>Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique⁽⁴⁾ en euro</i>	110
Commission d'intervention	996 ⁽⁶⁾

(1) Distributeur automatique de billets

(2) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna

(3) Gratuit avec un abonnement à des services de banque à distance Récif, Récif + et Océan

(4) "SEPA-COM-Pacifique" concerne les opérations en euro réalisés depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

(5) Gratuit avec un abonnement à des services de banque à distance Récif + et Océan

(6) Par opération, plafonnée à 10 000 F. CFP TTC par mois

Sommaire

1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	8
Relevés de compte	8
Tenue de compte	8
Services en agence	9
Services bancaires de base	10
Prestations de base	11

2 | BANQUE À DISTANCE

11

3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes	12
Virements en agence	16
Prélèvements	17
Chèques	18

4 | OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Le package Basic	20
Le package Confort	21
Le package Premium	21
Le package Prestige	21
Le package Azur	22
Le package Azur +	22
Le package Indigo	22
Le package Turquoise	22
Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité (OCF)	23

5 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention	24
Opérations particulières	24
Incidents de paiement	24
Incidents sur les crédits	26
Frais divers	27
Plafonnements spécifiques	27



Sommaire


6	DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	
	Découverts	28
	Crédits à la consommation	28
	Crédits immobiliers	28
	Frais divers	29
7	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	
	Épargne bancaire	29
	Placements financiers	30
	Assurance vie	30
8	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	
	Assurance pour vous et vos proches	31
	Assurance pour vos biens	31
9	OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
	Opérations au guichet	32
	Virements	32
	Chèques	33
10	LES JEUNES	34
11	LES ADHÉRENTS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE	35
12	NOS PARTENAIRES ASSURANCES	36
13	RÉSOLUDRE UN LITIGE	37

1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tarifs TTC
en F. CFP

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture / Clôture de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
Désolidarisation d'un compte joint	4 463
Changement d'adresse	Gratuit

 **À SAVOIR :** La BNC facilite vos démarches de transfert de compte, conformément à la réglementation, en effectuant en votre nom les formalités afin que les prélèvements valides et les virements récurrents se présentent sur votre nouveau compte bancaire.

Tarifs TTC
en F. CFP

RELEVÉS DE COMPTE

Relevé mensuel - trimestriel - semestriel - annuel	Gratuit
Relevé journalier ⁽¹⁾	5 200
Relevé hebdomadaire ⁽¹⁾	2 900
Relevé décadaire ⁽¹⁾	2 801
Relevé par quinzaine ⁽¹⁾	2 300

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte ⁽¹⁾	784
Tenue de compte inactif ⁽¹⁾	900
Frais pour suivi client en agence Gestion Privée ⁽²⁾	18 000

(1) Cotisation trimestrielle

(2) Cotisation annuelle



DÉFINITION : Compte inactif. Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

SERVICES EN AGENCE

Versement, retrait d'espèces	
Versement d'espèces dans l'espace libre service	Gratuit
Frais pour remise d'espèces erronée ou non conforme	590
Retrait d'espèces avec carte de retrait "Tempo" à usage unique	908
Édition à la demande	
Relevé d'Identité Bancaire - RIB	Gratuit
Relevé de compte	981
Relevé de compte clos	1 800
Avis d'opération	2 250
Échelle d'intérêts	2 250
Recherche	
Frais de recherche de document(s) (par opération datant de moins d'un an)	3 400
Frais de recherche de document(s) (par opération datant de plus d'un an)	5 936
Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération de paiement	6 800
Frais de recherche multiple ⁽¹⁾	Sur devis
Attestation et relevé divers	
Attestations diverses (renseignements à des établissements financiers ou assimilés, lettre d'honorabilité, attestation annuelle d'intérêts sur crédit immobilier, attestation de prêt échu)	3 244
Frais d'expédition	
Envoi par courrier, fax ou e-mail pour confirmation d'opération	212
Courrier en recommandé	1 665
Courrier en recommandé par service express	3 180
Retour courrier non délivré (suite changement d'adresse non signalé ou incorrect)	2 300

(1) Minimum 6 800 F. CFP

Succession	
Ouverture de dossier en succession ⁽¹⁾	22 200
Gestion de dossier en succession ⁽²⁾	11 500
Services bancaires de base	Gratuit
Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte :	
<i>L'ouverture, la tenue et la clôture du compte</i>	
<i>Un changement d'adresse par an</i>	
<i>La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire</i>	
<i>La domiciliation de virements bancaires</i>	
<i>La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte</i>	
<i>L'encaissement de chèques et de virements bancaires</i>	
<i>Les paiements par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local) ou par virement bancaire local, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance</i>	
<i>L'abonnement à des services de banque à distance "Lagon"</i>	
<i>Les dépôts et les retraits d'espèces en agence sans émission de chèque ou au distributeur automatique de billet (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)</i>	
<i>La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</i>	
<i>Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services</i>	
<i>La réalisation des opérations de caisse</i>	

(1) Par dossier

(2) Par compte et par an



	Tarifs TTC en F. CFP
Prestations de base	
Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services) :	
<i>L'ouverture et la clôture du compte</i>	Gratuit
<i>La tenue du compte</i>	784⁽¹⁾
<i>Un changement d'adresse par an</i>	Gratuit
<i>La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire</i>	Gratuit
<i>La domiciliation de virements bancaires</i>	Gratuit
<i>La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte</i>	Gratuit
<i>L'encaissement de chèques et de virements bancaires</i>	Gratuit
<i>Les paiements par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local) ou par virement bancaire local, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance</i>	Gratuit à distance via l'abonnement "Récif" Virement occasionnel local au guichet 500 F. CFP
<i>L'abonnement à des services de banque à distance "Lagon"</i>	Gratuit
<i>Les dépôts et les retraits d'espèces en agence sans émission de chèque ou au distributeur automatique de billet (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)</i>	Gratuit Retrait d'espèces avec carte de retrait "Tempo" à usage unique au guichet 908 F. CFP
<i>La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</i>	3 693⁽²⁾

(1) Cotisation trimestrielle

(2) Cotisation annuelle

2 | BANQUE À DISTANCE

	Tarifs TTC en F. CFP
Via téléphone et SMS	
BNCLine 36 67 68 - Centre de relation client	Coût opérateur (12 F. CFP les 11 secondes)
Abonnement à des services de banque à distance " Bankophone "	Gratuit
Coût d'un contact " Bankophone "	Coût opérateur
Consultation du solde par SMS " SMS2BNC "	Coût opérateur

Via internet, par mois	
Abonnement à des services de banque à distance "Lagon" ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance "Récif" ⁽²⁾	74
Abonnement à des services de banque à distance "Récif +" ⁽³⁾	840
Abonnement à des services de banque à distance "Océan" ⁽⁴⁾	1 100
Boîtier Digipass (solution alternative à l'authentification SMS pour la connexion et/ou l'ajout de bénéficiaire dans les abonnements "Récif" , "Récif +" et "Océan") ⁽⁵⁾	500
Remplacement ou non restitution d'un boîtier Digipass	9 000
Émission d'un virement à destination de l'étranger (sous réserve d'être abonné au service "Océan") ⁽⁶⁾	1 240
Frais du correspondant (à la charge du donneur d'ordre) ⁽⁷⁾	2 120
Erreur de saisie sur virement à destination de l'étranger	1 000

(1) Consultation des comptes et virement entre comptes en F. CFP du titulaire

(2) Accès à l'option de virement local ou occasionnel

(3) Accès aux options de virements occasionnel et permanent locaux en F. CFP ou SEPA-COM Pacifique en euro

(4) Accès à l'option de virement vers l'international

(5) Par mois

(6) 50% du tarif papier. Frais de SWIFT en sus

(7) Application des frais réels si les frais du correspondant sont supérieurs à 2 120 F. CFP

3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Tarifs TTC en F. CFP

CARTES (hors cotisation à une offre groupée de services)

Cartes de retrait	
Fourniture d'une carte locale "Jade" ⁽¹⁾ ⁽²⁾ de retrait	Gratuit
Fourniture d'une carte de retrait "Instinct" ⁽¹⁾	3 244


(1) Cotisation annuelle

(2) Sous réserve de commercialisation





Fourniture d'une carte Jade de retrait pour personne sous régime de protection ⁽¹⁾	3 032
Fourniture d'une carte de retrait équivalente supplémentaire sur le même compte ⁽¹⁾	½ tarif


(1) Cotisation annuelle

 **À SAVOIR :** Les cartes de paiement internationales à débit immédiat ou différé Visa ou American Express vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

En cas de perte ou de vol, appelez le 00 33 2 54 54 67 12 pour faire immédiatement opposition.

 **DÉFINITION :** Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé). L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

 **DÉFINITION :** Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat). L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

 **DÉFINITION :** Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

	Tarifs TTC en F. CFP
Cartes de paiement	
Fourniture d'une carte locale "Jade" ^{(1) (2)} de paiement à autorisation systématique	3 244
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat à autorisation systématique Visa Classic à autorisation systématique) ⁽¹⁾	3 693

(1) Cotisation annuelle

(2) Sous réserve de commercialisation

	Tarifs TTC en F. CFP
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat ou différé Visa Classic) ⁽¹⁾	5 074
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat ou différé Visa Premier) ⁽¹⁾	17 532
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé Visa Infinite) ⁽¹⁾⁽²⁾	37 900
Fourniture d'une carte de paiement équivalente supplémentaire sur le même compte ⁽¹⁾	½ tarif
Visuel carte personnalisé	1 060
Cartes American Express	Nous consulter

(1) Cotisation annuelle

(2) Sous réserve de commercialisation

	Tarifs TTC en F. CFP
Opérations diverses	
Délivrance de carte bancaire	Gratuit
Frais de réédition du code secret	3 800
Frais de refection de la carte	4 770
Frais pour extraction d'une carte en urgence	3 800
Frais de modification du plafond	5 671
Frais de gardiennage (au-delà d'un mois)	1 650
Frais pour restitution de la carte après capture	2 205
Destruction d'une carte non retirée en agence (au-delà de 3 mois)	2 200
Opérations par carte en Nouvelle-Calédonie	
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾ de la BNC	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽¹⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC ne dispose pas de DAB ⁽¹⁾)	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽¹⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽¹⁾)	139

(1) Distributeur Automatique de Billets





Opérations par carte en euro dans les 27 pays de la CEE (dont la France)	
Paiement par carte	Gratuit
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾	Gratuit
Opérations par carte dans les pays hors de la CEE	
Paiement par carte	2,80%⁽²⁾
Retrait d'espèces au DAB ⁽¹⁾	
<i>Commission fixe par transaction</i>	407
<i>Commission proportionnelle par transaction</i>	2,80%⁽³⁾
Dates relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé	
<i>Date d'arrêté de compte</i>	Fin de mois
<i>Date de valeur</i>	Jour de l'opération
<i>Date de débit des factures</i>	Dernier jour ouvré du mois

(1) Distributeur Automatique de Billets

(2) Par transaction - Maximum 783 F. CFP

(3) Du montant

 **À SAVOIR :** En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre carte à votre insu, sur internet par exemple, votre banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt. Votre banque peut être également à l'initiative du blocage de votre carte si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de cette dernière.

 **DÉFINITION :** **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets.** Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

VIREMENTS EN AGENCE


Virement reçu	
Domiciliation de virements bancaires	Gratuit
Encaissement de virements bancaires	Gratuit
Virement occasionnel	
Virement (cas d'un virement local ⁽¹⁾ occasionnel de compte BNC à compte BNC, en faveur de soi-même)	250
Virement (cas d'un virement local ⁽¹⁾ occasionnel)	500
Virement (cas d'un virement SEPA-COM-Pacifique occasionnel en euro) ⁽²⁾	1 314
Virement permanent	
Frais de mise en place d'un virement permanent en faveur de soi-même, d'un compte BNC à un compte BNC	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent local ⁽¹⁾ en faveur d'un tiers	1 089
Frais par virement permanent local ⁽¹⁾	378
Frais de modification ou annulation d'un virement permanent local ⁽¹⁾	Gratuit
Frais de mise en place, modification ou annulation d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique ⁽²⁾ en euro	1 293
Frais par virement permanent SEPA-COM-Pacifique ⁽²⁾ en euro	1 314
Dates de valeur appliquées aux virements	
<i>Virement émis</i>	J⁽³⁾
<i>Virement reçu en F. CFP</i>	J⁽³⁾


(1) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna

(2) SEPA-COM-Pacifique concerne les opérations en euro réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

(3) Date de comptabilisation



 **DÉFINITION : Virement SEPA-COM-Pacifique.** Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique permanent ou occasionnel, libellé en euro, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française.


 **DÉFINITION : Virement local.** Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna.

Tarifs TTC
en F. CFP

PRÉLÈVEMENTS	
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local ⁽¹⁾	447
Frais par paiement d'un prélèvement local ⁽¹⁾	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA-COM-Pacifique ⁽²⁾ en euro	1 720
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique ⁽²⁾ en euro	110
Frais d'annulation d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
Date de valeur appliquée aux prélèvements	
Prélèvement payé	Jour de l'opération

(1) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna

(2) SEPA-COM-Pacifique" concerne les opérations en euro réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

 **DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement local.** Le compte est débité du montant d'un prélèvement local, libellé en F. CFP, émis par un créancier dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna.

**DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique.**

Le compte est débité du montant d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique libellé en euro, émis par un créancier dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française.

Tarifs TTC
en F. CFP

CHÈQUES

Paiement d'un chèque	
Paiement d'un chèque	Gratuit
Frais de rejet sur chèque non conforme	1 150
Paiement d'un chèque hors norme ⁽¹⁾	1 400
Paiement d'un chèque libellé F. CFP ou euro présenté par une banque située en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française	0,10% + TOF⁽²⁾
Encaissement d'un chèque	Gratuit
Chèque de banque	
Émission d'un chèque de banque	Gratuit
Émission d'un chèque de banque en euro	3 350
Annulation d'un chèque de banque	1 900
Remise de chèque	
Remise de chèque(s) F. CFP payable(s) en Nouvelle-Calédonie	Gratuit
Remise de chèque(s) euro payable(s) en Nouvelle-Calédonie	0.15% + TOF⁽³⁾

(1) Un chèque « hors norme » est un chèque libellé sur une formule non normalisée (sur papier libre), un chèque mutilé (déchiré, coupé...), ou un chèque dont la ligne magnétique est absente, incomplète, illisible, ou présente des erreurs

(2) Du montant - Minimum 2 500 F. CFP - Maximum 3 000 F. CFP

(3) Du montant - Minimum 1908 F. CFP - Maximum 10 600 F. CFP



Frais pour remise de chèque(s) erronée ⁽¹⁾	590
Remise de chèque(s) supérieur(s) à 3 000 F. CFP payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française	0,15% + TOF ⁽²⁾
Dates de valeur appliquées aux remises de chèque	
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna</i>	J ⁽³⁾
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française</i>	J ⁽³⁾
<i>En devise avec change</i>	J ⁽³⁾ +2 après crédit du correspondant
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie ou aux îles Wallis-et-Futuna</i>	4 jours ouvrés
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française</i>	25 jours ouvrés

(1) Par erreur

(2) Du montant - Minimum 2 500 F. CFP - Maximum 3 000 F. CFP - Frais de port en sus

(3) Date de comptabilisation



DÉFINITION : Délai d'encaissement. La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la BNC vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la BNC peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé. La provision est alors indisponible.

	Tarifs TTC en F. CFP
Opposition sur chèque	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ⁽¹⁾	2 577
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ⁽²⁾	5 000
Délivrance et destruction de chèquiers	
Délivrance de chéquier en F. CFP	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier	Frais réels
Gardiennage (au-delà de 1 mois)	1 650
Destruction de chéquier ⁽³⁾	2 820

(1) Par chèque

(2) Par chéquier

(3) En cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ou erreur du client

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

	Tarifs TTC en F. CFP
LE PACKAGE BASIC⁽¹⁾	
Cotisation mensuelle comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - un compte de dépôt (tenue de compte) - une carte de paiement internationale Visa à autorisation systématique - un abonnement au service de banque à distance "Récif +" - une Assurance perte ou vol des moyens de paiement (AMP) 	1 550
LE PACKAGE BASIC +⁽¹⁾	
<ul style="list-style-type: none"> - le package Basic - une Assurance perte ou vol des moyens de paiement (AMP) Famille 	1 700

(1) Sous réserve de commercialisation



LE PACKAGE CONFORT⁽¹⁾

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic
- une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle)
- un abonnement au service de banque à distance "**Récif +**"
- une Assurance perte ou vol des moyens de paiement (AMP)

1 950

LE PACKAGE CONFORT +⁽¹⁾

- le package Confort
- une Assurance perte ou vol des moyens de paiement (AMP) Famille

2 100

LE PACKAGE PREMIUM⁽¹⁾

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Premier
- une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle)
- un abonnement au service de banque à distance "**Océan**"
- une Assurance perte ou vol des moyens de paiement (AMP)

3 050

LE PACKAGE PREMIUM +⁽¹⁾

- le package Premium
- une Assurance perte ou vol des moyens de paiement (AMP) Famille

3 200

LE PACKAGE PRESTIGE⁽¹⁾

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Infinite
- une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle)
- un abonnement au service de banque à distance "**Océan**"
- une Assurance perte ou vol des moyens de paiement (AMP)

4 550

LE PACKAGE PRESTIGE +⁽¹⁾

- le package Prestige
- une Assurance perte ou vol des moyens de paiement (AMP) Famille

4 700

LE PACKAGE AZUR (cette offre n'est plus commercialisée)

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement à autorisation systématique
- un abonnement au service de banque à distance "**Lagon**"

540

LE PACKAGE AZUR + (arrêt de commercialisation dès mise en marché de la nouvelle gamme de forfaits)

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement à autorisation systématique
- un abonnement au service de banque à distance "**Récif +**"

1 330

LE PACKAGE INDIGO (arrêt de commercialisation dès mise en marché de la nouvelle gamme de forfaits)

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic
- une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle)
- un abonnement au service de banque à distance "**Récif +**"

1 760

LE PACKAGE TURQUOISE (arrêt de commercialisation dès mise en marché de la nouvelle gamme de forfaits)

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Premier
- une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle)
- un abonnement au service de banque à distance "**Récif +**"

2 750



OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ (OCF)

Cotisation mensuelle comprenant :

- la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- une carte de paiement à autorisation systématique
- le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur de compte
- quatre virements mensuels locaux, dont au moins un virement permanent
- des prélèvements locaux en nombre illimité
- deux chèques de banque par mois
- un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- la fourniture de relevés d'identités bancaires
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R132-4-2 du Code monétaire et financier

358

Les forfaits comprennent également les services essentiels : mise à disposition de chèquiers, ouverture d'un compte épargne, 2 chèques de banque par mois, relevé mensuel, édition de RIB, paiement chez les commerçants et retraits aux DAB de la BNC et dans les pays de l'Union Européenne, accès à la Zone Libre-Service 24 heures/24 et 7 jours/7, abonnement à des services de banque à distance "Bankophone"

5 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



DÉFINITION : Commission d'intervention. Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention	996 ⁽¹⁾
Pour les détenteurs de l'offre OCF	498 ⁽²⁾
Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF	498 ⁽³⁾
Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base	498 ⁽⁴⁾

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie-arrêt ⁽⁵⁾ , par avis à tiers détenteur ⁽⁶⁾ , par opposition administrative ⁽⁷⁾	18 300
Prise en charge de dossier contentieux ⁽⁸⁾	30 040
Prise en charge de dossier sensible ⁽⁹⁾	15 500

(1) Par opération, plafonnée à 10 000 F. CFP TTC par mois

(2) Par opération, plafonnée à 1 962 F. CFP TTC par mois

(3) Par opération, plafonnée à 2 983 F. CFP TTC par mois

(4) Par opération, plafonnée à 5 000 F. CFP TTC par mois

(5) Frais bancaire liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due (par acte)

(6) Frais bancaire liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due (par acte)

(7) Frais bancaire liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due (par acte)

(8) Par dossier et hors frais de déchéance du terme prévus contractuellement au dossier de crédit

(9) Prise en charge par le service Recouvrement

INCIDENTS DE PAIEMENT

Incidents liés aux cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	7 950
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	6 466

Incident sur chèque

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (inférieur ou égal à 5 967 F. CFP)	3 578
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (supérieur à 5 967 F. CFP)	5 963



Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	5 400
Frais suite à notification d'une levée d'interdiction bancaire	5 400
Chèque payé émis en infraction d'une interdiction bancaire	4 060
Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de Nouvelle-Calédonie	Gratuit
Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de Métropole, d'un DOM, de Polynésie Française ou de l'étranger	2 184
Incident sur prélèvement	
Frais de rejet de prélèvement pour motif référence incorrecte	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (pour les opérations inférieures ou égales à 2.386 F. CFP)	530
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (montant supérieur à 2.386 F. CFP)	2 385



DÉFINITION : Rejet de chèque. Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- les frais de dossier
- les frais de rejet de chèque
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : en lettre simple
- les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire
- les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- la déclaration BDF (Banque de France)
- les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- les frais de blocage de provision pour régularisation
- les frais de délivrance du certificat de non-paiement



DÉFINITION : Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision. Le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.


	Tarifs TTC en F. CFP
Incident sur virement	
Frais par ordre de virement incomplet non exécuté (coordonnées bancaires absentes ou incorrectes, etc.)	3 000
Frais de non exécution de virement pour défaut de provision (en F. CFP ou en devise, d'un montant inférieur ou égal à 2 386 F. CFP)	600
Frais de non exécution de virement pour défaut de provision (en F. CFP ou en devise, d'un montant supérieur à 2 386 F. CFP)	2 385
Frais de gestion d'une demande de retour de fonds (virement émis à tort)	3 501
INCIDENTS SUR LES CRÉDITS	
Frais par paiement tardif d'échéance	3 827
Frais de lettre d'information d'échéance impayée	3 392
FRAIS DIVERS	
Compte débiteur sans autorisation ⁽¹⁾	2 400


(1) Commission forfaitaire prélevée trimestriellement, sur compte débiteur non autorisé (sans autorisation de découvert), en sus des agios débiteurs



	Tarifs TTC en F. CFP
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	2 200
Frais pour remise d'espèces erronée ou non conforme	590
Frais de lettre de clôture juridique	3 392
PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES	
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients en situation de fragilité financière selon les conditions de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier (Décret du 30 juin 2014)	2 983
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	1 962

6 | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

 **À SAVOIR :** Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Toutefois une autorisation de découvert peut vous être accordée après étude de votre dossier. Le coût total du découvert (TAEG : Taux Annuel Effectif Global) dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

 **DÉFINITION : Intérêts débiteurs (AgiOS).** Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

DÉCOUVERTS

Dossier de découvert	5 000
Demande de dépassement ponctuel	5 000
Revue annuelle de découvert ⁽¹⁾	4 007
Intérêts débiteurs	13% ⁽²⁾
Dépassement non autorisé du solde du compte ou de l'autorisation de découvert convenue : intérêts débiteurs	Taux d'usure
Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ⁽³⁾	360

(1) Commission annuelle

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics.
Taux d'usure disponible en agence

(3) Par trimestre



DÉFINITION : Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs.

Non compris dans le TAEG, s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés).



DÉFINITION : TAEG. Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)

indicatif est calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si sa durée est déterminée.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Frais de dossier de crédit à la consommation inférieur ou égal à 1 000 000 F. CFP	10 600
Frais de dossier de crédit à la consommation entre 1 000 000 F. CFP et 3 600 000 F. CFP	16 900
Frais de dossier de crédit à la consommation supérieur à 3 600 000 F. CFP	21 200

CRÉDITS IMMOBILIERS

Frais de dossier de crédit immobilier	0,50% + TOF ⁽¹⁾
---------------------------------------	----------------------------

(1) Sur le montant du crédit




FRAIS DIVERS	
Assurance des emprunteurs	Nous consulter
Modifications diverses (date ou compte de prélèvement)	5 400
Mainlevée de garantie	5 400
Frais d'avenant pour renégociation de taux	0,75% + TOF ⁽¹⁾
Frais d'avenant autre que renégociation de taux	20 000
Nantissement - gage	5 653 ⁽²⁾
Rédition de tableau d'amortissement	2 300
Frais pour décompte détaillé des sommes à payer en cas de remboursement anticipé	4 500

(1) Du capital restant dû - Minimum 26 500 F. CFP

(2) Par nantissement/gage

7 | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

 **À SAVOIR :** Conformément à la loi de pays n°2014-20 du 31/12/2014, la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) est applicable dès le 1^{er} franc depuis le 01/01/2015 aux revenus des produits de valeurs mobilières, des produits d'épargne et de placement au taux en vigueur de 2,6%. Sont concernés tous les produits d'épargne bancaire (toute la gamme de dépôts à terme), ainsi que les produits d'épargne réglementée (Livret A, compte sur livret, compte sur livret jeune et épargne logement - PEL et CEL).

ÉPARGNE BANCAIRE	
Compte épargne	
Tenue de compte	Gratuit
Tenue de compte inactif ⁽¹⁾	900
Clôture de compte	Gratuit
Versement d'espèces sur compte d'épargne ⁽¹⁾	Gratuit

(1) Cotisation trimestrielle, hors Livret A

Retrait d'espèces avec carte de retrait "Tempo" à usage unique	908
Transfert de PEL et de CEL	5 353
Annulation et remboursement d'un compte à terme ⁽¹⁾	2 120
PLACEMENTS FINANCIERS	
Étude patrimoniale	53 000
OPCVM	
Ouverture d'un compte titre	Gratuit
Transfert de portefeuille sortant	5 000
Ordre tombé ou annulé	800
Opération sur titres	1 590
Transfert de compte titre (par ligne)	2 120
Transfert de compte titre à l'étranger (par ligne)	12 720
Droits de garde de compte titre	0,22% + TOF ⁽²⁾
+ commission fixe par ligne de titres	498
Droits de garde sur OPCVM Groupe BPCE	Gratuit
Droits de garde pour compte titre clôturé dans l'année ⁽³⁾	5 565
Droit de garde de compte titre sans position ⁽⁴⁾	6 487
Intervention	2 162
Ordres de bourse	
Courtage sur opération de bourse - euronext	0,90% + TOF ⁽⁵⁾
Courtage sur opération de bourse - International	1,50% + TOF ⁽⁶⁾
ASSURANCE VIE⁽⁷⁾	Nous consulter

(1) En sus des pénalités sur taux prévues au contrat

(2) Cotisation annuelle et calculée sur la valeur du portefeuille valorisé au dernier jour de l'année - Minimum 24 380 F. CFP / Maximum 37 100 F. CFP

(3) Prélevé à la clôture du compte titre, perception par trimestre commencé

(4) Cotisation annuelle

(5) Du montant - Minimum 1 707 F. CFP

(6) Du montant - Minimum 5 342 F. CFP

(7) Nos produits d'assurance vie sont des contrats CNP et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions par les engagements contractuels en vigueur.





DÉFINITION : Droits de garde. Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.



À SAVOIR : Médiation de l'AMF. L' autorité des marchés financiers dispose d'un médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champs de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (information des investisseurs, exécution des ordres (délai, contenu), problèmes de tenue de compte titres). Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse - 75 082 Paris Cédex 02.

8 | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

	Tarifs TTC en F. CFP
Assurance pour vous et vos proches	
Assurance sur épargne ^{(1) (2)}	2 786
Assurance décès accidentel et maladies redoutées - Compte parrainé ^{(1) (3)}	1 378
Garantie de ressources ^{(1) (3)}	De 945 à 3 045
Garantie des Accidents de la Vie ⁽⁴⁾	Nous consulter
Garantie Obsèques - Allianz Obsèques ⁽³⁾	Nous consulter
Assurance pour vos biens	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - "AMP" ^{(1) (5)}	2 826
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - "AMP Famille" ^{(1) (5)}	4 744
Assurance Automobile ⁽⁴⁾	Nous consulter
Assurance Habitation ⁽⁴⁾	Nous consulter
Frais de réédition de carte verte (contrat Assurance Auto) ⁽⁶⁾	869

(1) Cotisation annuelle

(2) Assurance sur épargne est un contrat BPCE Assurance, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(3) Compte parrainé, Garantie de ressources et Allianz Obsèques sont des contrats Allianz Vie, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(4) Garantie des Accidents de la Vie, Assurance Automobile et Assurance Habitation sont des contrats Allianz IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(5) AMP et AMP Famille sont des contrats BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(6) En cas de perte avec responsabilité avérée du client

9 | OPÉRATIONS INTERNATIONALES

	Tarifs TTC en F. CFP
Ouverture de compte en devise	Gratuit
Tenue de compte en devise ⁽¹⁾	4 644

(1) Cotisation trimestrielle. Commission prélevée sur le compte en F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
OPÉRATIONS AU GUICHET	
Commission de manipulation euro et autres devises / débit-crédit en compte F. CFP	366
Commission de manipulation euro et autres devises / règlement en espèces ⁽¹⁾	2 810
Ouverture de contrat de change à terme	7 568
Date de valeur appliquée aux remises de chèque en devise avec change	J⁽²⁾ +2 après crédit du correspondant

(1) Réservée aux "non clients"

(2) Date de comptabilisation


	Tarifs TTC en F. CFP
VIREMENTS	
Virements émis	
Émission d'un virement	2 480
Frais du correspondant ⁽¹⁾	2 120
Frais de SWIFT	2 480
Frais de confirmation d'opération (SWIFT)	1 060
Frais de modification d'opération (SWIFT)	5 000
Virements permanents en devise	
Mise en place / Modification / Annulation	3 244
Frais par virement permanent ⁽²⁾	2 480
Virements reçus	
Réception d'un virement (toute devise)	2 120
Réception d'un virement en F. CFP d'un correspondant étranger	0,10% + TOF⁽³⁾
Date de valeur appliquée au virement reçu en devise payé en F. CFP	J⁽⁴⁾+2 ouvrés

(1) Application des frais réels si frais correspondant > 2 120 F. CFP

(2) Frais de SWIFT et frais du correspondant en sus

(3) Du montant - Minimum 6 254 F. CFP - Maximum 16 695 F. CFP

(4) Date de comptabilisation

 **À SAVOIR :** Depuis le 1^{er} janvier 2007, le BIC/SWIFT et l'IBAN sont obligatoires, seuls les ordres de virement comportant ces informations pourront être traités par la Banque de Nouvelle Calédonie sans frais supplémentaire.



DÉFINITION : IBAN (International Bank Account Number) pour les pays de la zone Euro. Numéro de compte bancaire du bénéficiaire de paiements transnationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays).



DÉFINITION : SWIFT/BIC (Bank Identifier Code). Norme internationale ISO qui permet d'identifier la banque, le pays, la ville et la succursale de l'établissement bancaire concerné.

Tarifs TTC
en F. CFP

CHÈQUES	
Chèque import (en F. CFP ou euro reçu d'un correspondant étranger)	
Commission d'encaissement	0,15% + TOF ⁽¹⁾
Chèque export (en devise ou euro, remis par un client BNC et tiré sur une banque à l'étranger)	
Commission d'encaissement chèque étranger	0,15% + TOF ⁽²⁾
Frais de port	1 092
Dates de valeur appliquées au chèque export	
<i>Crédit après recouvrement en euro sur l'étranger ou en devise sans change</i>	J +1 du crédit en compte chez le correspondant
<i>Crédit après recouvrement en devise sur l'étranger avec change</i>	J+2 de la cession des devises

(1) Du montant - Minimum 1 908 F. CFP - Maximum 10 600 F. CFP - frais de transfert en sus

(2) Du montant - Minimum 1 908 F. CFP - Maximum 10 600 F. CFP - frais de port en sus

Vie du compte	
Ouverture / clôture d'un compte	Gratuit
Tenue de compte	Gratuit
Tenue de compte inactif	Gratuit
Relevé mensuel - trimestriel - semestriel - annuel	Gratuit
Cartes	
Carte de retrait "Jade"	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat à autorisation systématique Visa Classic à autorisation systématique) ⁽¹⁾	½ tarif
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic) ⁽¹⁾	½ tarif
Banque à distance ⁽²⁾	½ tarif
Opérations internationales ⁽³⁾	½ tarif
Épargne bancaire	Taux privilégié
Crédits	Conditions préférentielles
Mise en place d'un prêt étudiant	Gratuit
Réaménagement d'un prêt étudiant	3 180
Incidents	
Du tarif standard, sauf pour les incidents suivants :	½ tarif
<i>Intérêts débiteurs</i>	Standard
<i>Intérêts de retard sur échéance de crédit impayée</i>	Standard

(1) Cotisation annuelle

(2) Sur les abonnements de services de banque à distance "Récif", "Récif+" et "Océan"

(3) Sur les conditions standards des frais de virement à destination de l'étranger (hors frais de SWIFT)



Offres groupées de services

FORFAIT FIRST⁽¹⁾

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- Une carte de paiement internationale Visa à autorisation systématique ou Visa Classic
- un abonnement au service de banque à distance "**Récif +**"

120

Forfaits INDIGO et TURQUOISE ou CONFORT et PREMIUM

1/2 tarif

FORFAIT START (cette offre n'est plus commercialisée)

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement à autorisation systématique ou internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic
- un abonnement au service de banque à distance "**Lagon**"

152

(1) Sous réserve de commercialisation

11 | LES ADHÉRENTS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE⁽¹⁾

Vie du compte

Forfait au choix

**Gratuit
la 1^{ère} année**

Crédits

Frais de dossier d'un crédit à la consommation

Gratuit

Frais de dossier d'un crédit immobilier

Gratuit

(1) Offre de bienvenue réservée aux nouveaux clients

BPCE Vie

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société anonyme au capital de 122 157 424 euros. RCS PARIS 349 004 341 - 30 avenue Pierre Mendes France - 75013 Paris.

BPCE Assurances

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros.

RCS PARIS B 350 663 860 - 88 avenue de France - 75641 Paris Cedex 13.

BPCE Prévoyance

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société anonyme au capital de 13 042 257 euros,

RCS PARIS 352 259 717 - 30 Avenue Pierre Mendes France 75013 Paris Cedex 13.

Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société Anonyme au capital de 643 054 425 euros,

RCS PARIS 340 234 962 - 87 rue Richelieu - 75002 Paris.

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société anonyme au capital de 938 787 416 euros,

RCS PARIS 542 110 291 - 87 rue de Richelieu - 75002 Paris

CNP ASSURANCES

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société Anonyme au capital de 686 618 477 euros,

RCS PARIS 341 737 062 - 4 Place Raoul Dautry - 75015 Paris.

CBP

Entreprise régie par le Code des Assurances.

SAS au capital de 62 035 euros, RCS NANTES 863 800 868

3 rue Victor Schoelcher Bât E et F - 44800 Saint-Herblain.



En cas de problème sur le fonctionnement de votre compte, votre agence est à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. C'est à elle que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation à :

Banque de Nouvelle Calédonie
Direction de la Qualité
10 Avenue Maréchal Foch
BP L3 - 98 849 Nouméa Cedex

Tél : 25.74.00

ou en vous connectant sur notre **site web : www.bnc.nc**

La Banque de Nouvelle Calédonie s'engage à accuser réception dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Par ailleurs, la réponse apportée par notre établissement n'excédera pas 2 mois (35 jours pour les réclamations relevant du domaine de la DSP2 : carte bancaire, virement, prélèvement, paiement en monnaie électronique).

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec la Direction de la Qualité, vous pouvez saisir par écrit :

Le médiateur de la consommation pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire :
M. le Médiateur - TSA 31359 - 75621 Paris Cedex

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers (hors Assurance-vie), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres, les problèmes de tenue des comptes titres, etc. :
Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation :
La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

Le Médiateur vous fera connaître sa position sous deux mois. La saisine du Médiateur est gratuite. Le rôle du Médiateur est de faciliter la recherche d'une solution amiable.

A series of horizontal dotted lines for writing, spaced evenly down the page.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATIONS



Parlez-en
à votre conseiller



Appelez le 257 400*



Connectez-vous** sur
www.bnc.nc



contact@bnc.nc

* Coût d'un appel local.

** Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



**Banque de
Nouvelle Calédonie**

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001 – Siège social : 10, avenue du
Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire
en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00
contact@bnc.nc.